Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GIRONS

Dossier suivi par : VALERIE PLAZA
Tél: 05 61 96 25 86
Fax: 05 61 96 25 87
Courriel : valerie.plaza@ariege.gouv.fr
Ref: 193 /VP

Saint-Girons, le 7 juillet 2017

Compte rendu de la Commission technique annuelle de La grotte de La Cigalère

jeudi 06 juillet 2017 à 10h00 – Sous-préfecture de Saint-Girons

La commission technique annuelle de la grotte de La Cigalère s'est tenue le jeudi 06 juillet 2017 à 10h00, à la sous-préfecture sous la présidence de M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons ;

Étaient présents:

- M. Patrick LEVERINO – sous-préfet de Saint-Girons
- M. Alain MANGIN – CNRS de Moulis
- M. Olivier GUILLAUME – CNRS de Moulis
- M. Roger PARZYBUT – président de l'Association de Recherche Souterraine du Haut Lez (ARSHaL)
- Adjudant MONBORNE – Compagnie de gendarmerie de Castillon-en-Couserans
- M. Daniel ROUCHEUX – ARSHaL
- M. Bernard LAFAGE – ARSHaL
- M. Olivier GUERARD – CTDSA – SSF09
- M. Patrick RAULET – Comité Départemental de Spéléologie de l'Ariège (CDS09)
- Mme Christine GASTON – Conseil Départemental de l'Ariège (CD09)
- M. Jean-Claude BAREILLE – maire adjoint de Sentein
- M. Philippe FEUILLERAT – Groupement EDF du Couserans
- Mme Valérie PLAZA – sous-préfecture de Saint-Girons

Etaient excusés :

- M. Henri NAYROU – Président du CD09
- Mme Nicole RAVAIAU – Présidente du comité départemental de spéléologie de l'Ariège (CDS09)
- M. Eric RAFFENAUD – ONF UT Couserans Ouest, agent patrimonial FD Biros
- M. Marc LAVANDIER – ONF UT Couserans Ouest
- Mme VITU – STAP
- M. Sylvain GARY – Direction Départementale des Territoires

* * *

M. le sous-préfet ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. La parole est donnée à M. Roucheux de l'ARSHal pour le bilan du programme de l'année 2016.

1) Compte-rendu des opérations de l'année 2016

Le camp, composé de 53 participants, s'est déroulé du 30 juillet au 20 août 2016. Les différents points du programme prévisionnel proposé en 2016 ont pu être réalisés :

• *la topographie* : effectuée par Gérard FANUEL pendant le camp principalement en 3e semaine.

La topographie de l' « *affluent Gino* », découvert en 1949 par un mineur italien nommé « Gino », a été finalisée en 1968. Sa reprise intégrale, débutée en 2015, permettra d'avoir des données pouvant être encodées dans un logiciel.

Dans le « *cours principal* », différents points ont été vérifiés ce qui a permis de tracer celui de l'entrée au trou souffleurt.

Dans le « *Réseau Gino* », toutes les données de topographie relevées ont été perdues et sont donc à refaire. La topographie finalisée en 1968 a donc été reprise. Un plan et une coupe développée de la partie aval de l'affluent Gino ont pu être réalisés sur 815m de développement et 42m de dénivelé.

Au niveau de la « Chapelle Donnéa », la reprise des données, similaires à celles de 1970-1973, a été informatisée permettant ainsi de la repositionner. N'étant pas vraiment un affluent, le plan/coupe est plus représentatif pour la verticale et les méandres.
Dans l' « affluent Van Den Abeele », le plan fait en 1983 a été vérifié.

Les données informatisées permettent d'obtenir les coordonnées GPS des différents sites de Bentaillou ainsi que chaque point de la grotte par rapport à l'entrée.

• la signalétique de la Grotte : M.Christian R ATARD a continué à nommer les salles, les réseaux et numéroter les cascades.

• Le programme vidéo : le fond documentaire vidéo a été poursuivi dans le bas des affluents « Martel » et « *Dolphin* », dans le début de l'affluent du « *Solitaire* », l'affluent « *Gino* », la « *Grande salle* » et la « *Cascade noire* ».

• Certaines cordes ont été remplacées dans le cadre de l'entretien courant et l'entrée de la « Cascade Gino » a également été refaite.

• M.Olivier Guerard souhaite que l'inventaire des bidons de secours soit plus détaillé.

2) Propositions des opérations prévues pour 2017

Le programme prévisionnel 2018 est approuvé à l'unanimité par la commission. Il se déroulera du 29 juillet au 19 août 2017.

Les projets d'études des relations mines-Cigalère soumis à la commission sont acceptés.
L'autorisation de pénétrer dans les mines est accordée selon le protocole habituel :

- La liste des personnes devant pénétrer dans la grotte ainsi que celle des véhicules sont à communiquer à M. Alain MANGIN – mangin.cnrs@free.fr ; le secrétariat sera assuré par le CNRS.

La visite des habitants de Sentein aura lieu jeudi 10 août 2017, deux groupes de 12 personnes maximum seront pris en charge, un à 10h et l'autre à 13h.

- Les inscriptions se font auprès de la mairie de Sentein : communedesentein@wanadoo.fr

3) Résultats des analyses des échantillons prélevés dans la grotte : la parole est donnée à M. Mangin.

Le programme de recherche du laboratoire du CNRS de Moulis s'est poursuivi en 2016, la commission autorise le laboratoire du CNRS à le poursuivre durant le camp 2017.

Les échantillons sont toujours en cours, actuellement les résultats sont prometteurs mais nous attendons les analyses. Mme Perrin envisage de poser des enregistreurs pour une durée d'un an.

En réponse à la demande de Mme Perrin pour poursuivre ses recherches, la commission lui autorise :

- l'accès dans la galerie chauve-souris pour le retrait de ses plaques
- l'accès dans les galeries des mines pour élargir ses mesures
- à prélever la concrétion tombée au bord du ruisseau

4) Programmation de la visite annuelle de la commission technique

La visite de la commission technique est fixée au jeudi 03 août 2017.

Le **rendez-vous est fixé à 8h30 place de la Chapelle à SENTEIN** pour la répartition dans les véhicules (10h devant la porte de la Cigalère pour ceux se trouvant sur place).

➢ ***Il est rappelé qu'un repas tiré du sac est à prévoir. Il est préconisé de se munir de bottes et de vêtements chauds (t° ambiante d'environ 6°C) et de se munir d'un change.***

La liste des participants doit **impérativement** être transmise à M. Mangin (mangin.cnrs@free.fr) avant le 14 juillet 2017 ainsi que l'immatriculation des véhicules qui seront utilisés pour faire les demande d'autorisation de passage auprès de l'ONF.

5) Demande d'accès à la grotte et autorisation de filmer de M. CAILLAULT

Par courrier en date du 29 mai 2017, M. Serge Caillault a réitéré son souhait de poursuivre le film que « Spéléo Magazine » commencé sur M. Bernard Magos, spéléologue Franco-belge aujourd'hui âgé de 86 ans semaine 31 durant la durée du camp.

L'ARSHAL se porte garante de cette équipe qui sera accompagnée par M. Parzybut et M. Lafage.

- La commission autorise le tournage et les images uniquement dans le cours principal jusqu'à la « salle Blanche ».
- L'accès à la grotte n'est pas autorisé le jeudi 3 août 2017 lors de la visite de la commission de sécurité.
- Seules les personnes citées dans le courrier de M.Caillault ont ce droit d'accès.

6) Responsabilité accès mines

M. Bareille prend la parole et relate brièvement un historique. Une convention portant sur la sécurité par rapport aux abords de la mine avait été faite avec la DRAC après la fermeture des mines.

Le sous-préfet demande à ce que ce document nous soit transmis.

À l'heure actuelle, l'entrée de la mine est sous la responsabilité de la mairie de Sentein.

La responsabilité lors de la traversée de la mine et l'accès aux mines sera à déterminer auprès de la DREAL.

M. Feuillerat demande à ce qu'une convention soit faite pour accèder à l'entrée « Narbonne » et avoir connaissance des différents accès de la mine de Bentaillou dans le cadre des visites annuelles réglementaires du barrage de l'EDF.

Le sous-préfet l'invite à faire une demande écrite.

7) Questions diverses :

La commission autorise la demande d'autorisation de prélèvement dans les mines présentée par M.Lafage dans le cadre de « TESAR » de l'université de Montpellier.

M. Paryzbut demande une autorisation pour qu'un hélicoptère (compagnie Airplus) puisse se poser au bord du lac de Chichoué les 21 et 22 août 2017. Il a le projet d'y faire déposer son fils (Simon, membre de l'ARSHaL) devenu tétraplégique depuis 2012 pour y fêter ses 30 ans.

Le sous-préfet transmet la réponse de la DGAC :

> *« le site envisagé de cette hélisurface (étang de Chichoué) étant situé hors agglomération et au-delà des zones situées aux abords des aérodromes, pour l'aviation civile, cette hélisurface n'est pas soumise à autorisation administrative préalable.*
>
> *Seul l'accord de la personne physique ou morale est requis, avec l'information du directeur interrégional du contrôle de l'immigration et de lutte contre les clandestins.*
>
> *Le site étant à priori accessible au public, le demandeur et le pilote commandant de bord devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des biens et des personnes. »*

La commission donne son accord et M. Feuillerat l'autorise à utiliser l'héliport EDF près de Chichoué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet lève la séance.

Le sous-préfet

Patrick Levérino

SOUS PREFECTURE REPUBLIQUE FRANÇAISE DE SAINT-GIRONS (09)